

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-48/2022

**Date de convocation : 7 octobre 2022**

**Date d'affichage : 7 octobre 2022**

**Objet : Décision modificative n°3 M14**

L'an deux mil vingt-deux et le onze octobre à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

**Présents** : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Frédéric BERNE - Virginie TARDY - Jérôme GUILLOUD - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Carole MOTTUEL

**Absents, excusés** : Audrey MORGANTINI - Pierre FERRIER - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ

**Procurations** : Audrey MORGANTINI à Carole MOTTUEL, Pierre FERRIER à Séverine CAPOGNA, Anne-Lise CALABRIN à Virginie TARDY, Annabelle MORILLAS à Ghislaine BARTHELON

**Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.**

Vu le budget primitif 2022,

Considérant que suite à la notification de la préfecture concernant le montant dû par la commune au titre du FPIC, il est nécessaire d'ajuster le budget en conséquence (crédit manquant : 96€).

Considérant que suite à l'obtention de deux subventions pour l'aménagement d'un city stade, il est nécessaire d'intégrer ces subventions reçues au budget et de prévoir les travaux correspondants.

Il est donc nécessaire d'ajouter des crédits aux comptes concernés :

Dépenses		Recettes	
739223 (chap 014) contribution FPIC	+ 96 €		
678 charges exceptionnelles	- 96 €		
2313 Opé 41 – constructions en cours	+ 80 444 €	1321 Subvention Etat	+ 30 940 €
		1323 Subvention Département	+ 49 504 €
TOTAL	+ 80 444 €	TOTAL	+ 80 444 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOPTE** la décision modificative n°3 telle que présentée.

**AUTORISE** le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Saint Michel sur Savasse, le 12 octobre 2022**

**Le Maire**

**Pierre COLOMB**

